

Arrondissements Le Sud-Ouest et de Ville-Marie

Projet Bonaventure Rue de Nazareth

De la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lot 6)

Construction d'un égout sanitaire et reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre du projet Bonaventure, la Ville de Montréal entreprendra la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques.

Nature des travaux

Les travaux à réaliser sur la rue de Nazareth consistent à :

- Remplacer un égout combiné du côté ouest de la chaussée, entre les rues William et Wellington;
- Élargir la chaussée de la rue de Nazareth du côté est, entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame;
- Construire une conduite d'eau et élargir la chaussée du côté ouest, entre les rues William et Saint-Jacques;
- Construire une conduite d'eau et un égout sanitaire du côté est de la chaussée, entre les rues Saint-Paul et Ottawa.

Une première partie de ces travaux doit être réalisée avant l'hiver 2012-2013, à partir du 3 décembre, entre les rues William et Ottawa. En raison des contraintes hivernales, le chantier sera ajourné entre le 21 décembre et le début du mois de février 2013.

Les ouvriers seront sur les lieux de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Cependant, il est possible que certaines étapes du chantier soient effectuées exceptionnellement le samedi et le dimanche.

Circulation et stationnement

- Pour maintenir le flot de la circulation lors de ces travaux, on utilisera un élargissement de la rue de Nazareth, du côté est, réalisé en 2011, entre la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie, à la hauteur de la rue William et de la rue Wellington.
- On maintiendra en tout temps deux voies de circulation sur la rue de Nazareth.
- Des travaux liés à une traversée de conduites et à d'autres opérations aux différentes intersections comprises dans la zone du chantier entraîneront des entraves durant les fins de semaine, de nuit, du vendredi 20 h au lundi 5 h, et en semaine, de nuit, de 20 h à 5 h 30, lorsque requis.

